

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 FEVRIER 2025



N° 4/2025

Le 28 février deux mil vingt-cinq à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 21 février 2025.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Catherine Bonnet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Adjoints ; M. Bertrand Hamot, Mme Colette Dollez, M. Vincent Berthelot, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, M. Thierry Manfredi, Mme Marie-Charlotte VIGNE, M. Pascal Frazao, M. Stéphane Verhaaren, Mme Eléna-Camélia Ferté, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Martine Bourgoïn par Mme Annie Trézel, M. Matthias Matron par M. Vincent Berthelot, Mme Yveline Desmedt par M. Cédric Desmedt, Mme Guylaine Fernandes par Mme Laurette Brunet, M. Cyril Rousseau par Mme Catherine Bonnet, M. Dominique Rauzier par M. Bertrand Hamot.

ABSENTES EXCUSEES : Mme Béatrice Delamarre, Mme Sarah Flagothier.

ABSENTE : Mme Catherine Delormel

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 26
Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Tarifs de l'espace jeunesse.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

D'APPLIQUER les tarifs suivants pour l'année 2025 :

LOTO : 2€ le carton - 10 € les 6 cartons - 16 € les 12 cartons

TOMBOLA : 2 € le ticket

BUVETTE : bière blonde : 2 € - bière rouge : 3 €
Verre de rosé, blanc ou rouge : 1,50 €
Soda : 2 €

Eau / café / chips : 1 €

Crêpe / gaufre : 2 € sucré - 2,50 € au chocolat

Hot dog / croque-monsieur / sandwich / barquette de frites : 2 €

Américain : 5 €

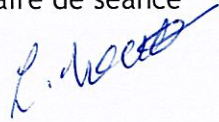
Frites - viande : 3,50 €

Flammenkuches : 8 € l'unité ou 15 € les 2

Tarifs semaine vacances d'hiver et de printemps 2025 :
15 € St Justois et 25 € extérieurs

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance



Bernard DUBOUIL
Maire de St Just en Chaussée

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20250228-04-2025-DE
Date de télétransmission : 04/03/2025
Date de réception préfecture : 04/03/2025